AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné assistant-greffier que :

Le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie statuera sur une demande d'autorisation de démolition, lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2025, qui aura lieu à l'Hôtel de Ville situé au 1370, rue Notre-Dame, à 19 heures.

La demande présentée par monsieur Dit Laflèche Laporte a pour but de démolir l'immeuble situé au 64, terrasse Lépine. L'utilisation projetée du sol dégagé est la division du terrain en deux lots pour la construction, sur chacun d'eux, d'une habitation unifamiliale munie d'un logement additionnel.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition du bâtiment situé au 64, terrasse Lépine doit, dans les 10 jours qui suivent la diffusion du présent avis, faire connaître, par écrit, son opposition. Les commentaires peuvent être transmis par courriel, être déposés dans la boîte de réception du courrier de l'Hôtel de Ville ou par la poste aux coordonnées suivantes :

Service du greffe – Ville de Lavaltrie
1370, rue Notre-Dame
Lavaltrie (Québec) J5T 1M5
Courriel : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Le présent avis est donné conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 19 juin 2025.

Marc-Olivier Breault, assistant-greffier